

## **Exercice 2001 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 12 avril 2001, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Bâtiments et biens communaux - Locations - Occupations**

- 14 rue Violet : Mise à disposition de locaux au profit de l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 1 560 F (237,82 €) (concession administrative de locaux du 21 mars 2001).

- Fort de Bregille : implantation d'une station radioélectrique par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs moyennant le versement d'une redevance annuelle symbolique de 5 € (concession administrative de locaux du 21 juin 2001).

- 8 rue des Vieilles Perrières : mise à disposition de locaux au profit de l'association AACT moyennant le versement d'une redevance annuelle forfaitaire de 1 944 F (296,36 €) correspondant à une participation au loyer et aux charges locatives (concession administrative de locaux du 16 juillet 2001).

- 8 rue des Vieilles Perrières : mise à disposition de locaux au profit de la Fédération des Ateliers Musicaux de Franche-Comté moyennant le versement d'une redevance annuelle forfaitaire de 1 944 F (296,36 €) correspondant à une participation au loyer et aux charges locatives (concession administrative de locaux du 17 octobre 2001).

- 37 rue Battant : mise à disposition d'une parcelle de terrain à usage de jardin au profit de M. SILLANFEST moyennant le versement d'un loyer annuel de 80 F (12,20 €) (convention du 11 juillet 2001).

- 41 quai de Strasbourg : cession du fonds de commerce par M. FERREUX à la Société MATARESE - Avenant à bail commercial des 8 et 13 novembre 2001.

- 28 rue du Caporal Peugeot : mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de «La Concorde» Harmonie de Saint-Ferjeux (convention du 15 octobre 2001).

- Citadelle 99 rue des Fusillés : mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'association des Amis de la Résistance et de la Déportation (concession administrative de locaux du 21 septembre 2001).

- Convention passée le 12 septembre 2001 avec l'Association ARTHYS pour l'utilisation de l'école primaire Jean Jaurès salle n° 009 du 12 septembre 2001 au 30 juin 2002 le mardi de 17 h à 22 h, mercredi de 9 h à 22 h, vendredi de 18 h à 22 h et samedi de 13 h à 19 h pour des cours de musique.

- Convention passée le 5 octobre 2001 avec l'Association ARC EN CIEL pour l'utilisation de l'école primaire Jean Zay salle n° 251 du 3 septembre 2001 au 30 juin 2002 le mercredi et le samedi de 9 h à midi et de 14 h à 19 h pour des préparations d'animations sur le quartier.

- Convention passée le 5 octobre 2001 avec l'ASMB pour l'utilisation de l'école primaire Champagne préau Champagne 2 du 3 septembre 2001 au 30 juin 2002 pour des entraînements au tennis de table le lundi et le mercredi de 18 h à 22 h et le vendredi de 20 h à 22 h, le dimanche de 14 h à 22 h en cas de match d'entraînement.

- Convention passée le 5 octobre 2001 avec l'Association ART LIBRE COMTOIS pour l'utilisation de l'école primaire Helvétie salle de poterie du 3 septembre 2001 au 30 juin 2002 le mardi et le jeudi de 18 h à 21 h pour des cours d'arts plastiques.

- Convention passée le 5 octobre 2001 avec l'Association TAI JI QUAN pour l'utilisation de l'école maternelle des Sapins salle n° 016 du 11 septembre 2001 au 30 juin 2002 pour des cours de Tai Ji Quan le mardi de 19 h 45 à 21 h 30.

- Convention passée le 10 octobre 2001 avec la MPT PLANOISE pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne préau du 10 octobre 2001 au 30 juin 2002 le mercredi de 13 h 45 à 17 h et les petites vacances du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi 3 novembre 2001 pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 10 octobre 2001 avec l'Association HATHA SERENITE pour l'utilisation de l'école maternelle Lamartine 2 salle de jeux du 4 octobre 2001 au 30 juin 2002 le jeudi de 19 h 30 à 20 h 45 pour des cours de yoga.

- Convention passée le 12 octobre 2001 avec l'Association DEN KUNG FU pour l'utilisation de l'école primaire Champagne préau Champagne 2 du 17 septembre 2001 au 30 juin 2002 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 18 h à 21 h pour des cours de Kung Fu

- Convention passée le 12 octobre 2001 avec l'Association CLE DE SOL pour l'utilisation de l'école maternelle 18 avenue de Montrapon salle de jeux du 19 septembre 2001 au 30 juin 2002 le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 pour des cours de musique.

#### **Conventions de mise à disposition gracieuse de locaux municipaux :**

- avec l'ADAPEI - Local 16, rue de Cologne du 15 octobre 2001 au 31 août 2002, pour permettre au SESSAD «Les Marmots» d'accueillir des enfants en séances éducatives et rééducatives.

- avec l'Association Alliances - Local 20, rue de Fribourg du 20 octobre 2001 au 30 juin 2002, pour la pratique de la danse.

- avec l'Association NENG HMONG - Local 23, avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 2001 au 30 juin 2002, pour l'enseignement de la culture «Hmong» et de la danse folklorique.

- avec l'Association Danse Sportiv'Club Bisontin - Local 23 avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 2001 au 30 mai 2002, pour la pratique de la danse.

- avec l'Association Les Midgets - Local 23 avenue de Bourgogne du 1<sup>er</sup> octobre 2001 au 30 juin 2002, pour la pratique de la musique.

- avec le Centre Social Planoise - Local 20, rue de Fribourg du 2 octobre 2001 au 31 décembre 2001, pour l'exercice de la musicothérapie.

## II - Conventions

### Conventions avec Profession Sport 25 pour mise à disposition de la Ville :

- de Marie-Hélène GRESSET de la MPT Planoise pour l'encadrement en cours de danse classique du 26/9/2001 au 30/6/2002 à raison de 6 h hebdomadaires à 133 F/h (20,27 €).

- de Mathieu BOILLON de la MPT Planoise pour l'encadrement en cours de natation du 26/9/2001 au 30/6/2002 à raison d'une heure et demie hebdomadaire à 133 F/h (20,27 €).

## III - Finances

### \* 1 - Signature de deux conventions de financement pluriannuel et d'un contrat de prêt

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2001 - 2002 - 2003, la Ville de Besançon a lancé une consultation bancaire pour un montant de 25 M€ soit 163 989 250 F auprès de 12 établissements.

Après analyse des propositions, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 octobre 2001 a sélectionné trois établissements bancaires. Deux conventions de financement pluriannuel et un contrat de prêt ont été signés.

*a) Signature de deux conventions de financement pluriannuel avec Dexia/Crédit Local et le Groupe Caisse d'Épargne - Crédit Foncier de France pour des montants respectifs de 10 M€ soit 65 595 700 F*

La complémentarité des produits proposés par ces deux établissements permettra à la Ville de Besançon de s'adapter au marché et d'optimiser sa gestion de dette avec notamment :

- des prêts multi-index - multi-périodicités qui outre la possibilité de figer des marges sur taux indexés à un niveau très bas, permettront d'obtenir une souplesse de gestion avec :

. une mobilisation des fonds par tirages successifs en fonction de nos besoins

. une possibilité d'arbitrage entre index à chaque échéance ou un passage en taux fixe pour une durée inférieure à la durée résiduelle du prêt

. des périodicités de remboursement : mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles selon la référence du taux retenue

. la possibilité d'effectuer des remboursements anticipés sans indemnité lorsque nous sommes en taux flottant

- des financements en taux fixe classique

- des produits structurés résultant de cotations en salle des marchés et pour certains sur des index étrangers ou sur des devises hors zone euro.

Les marges obtenues sur taux flottants sont les suivantes en phase de consolidation :

Index	Convention Groupe Caisse d'Epargne		Convention Dexia/Crédit Local		
	jusqu'à 15 ans	16 à 20 ans	1 à 15 ans	16 à 20 ans	21 à 30 ans
Euribor 1,3,6, 12 mois	0,075 %	0,105 %	0,075 %	0,105 %	0,205 %
Tam/Tag 1,3, 6 mois	0,135 %	0,165 %	0,14 %	0,165 %	0,265 %

*b) Signature d'un contrat de prêt avec la Société Générale*

Afin de permettre le financement du programme d'investissements 2001 au budget annexe «Déchets», un emprunt de type multi-index a été conclu selon les conditions suivantes :

- Montant : 32 797 850 F soit 5 M€
- Taux : Les tirages porteront intérêts au choix de l'emprunteur sur :
  - . Euribor 1, 3, 6, 12 mois + marge 0,10 %
  - . Eonia, T4M, Tam, Tag 1, 3, 6 mois + marge 0,15 %
  - . Option taux fixe pour une durée inférieure à la durée résiduelle du prêt

Le tirage de départ sera indexé en Euribor 3 mois majoré de 0,10 %.

- Durée : 20 ans
- Conditions de remboursement anticipé : sans indemnité pour les tirages en Euribor, Eonia, T4M, TAM/TAG et à la dernière échéance d'un module à taux fixe
- Mobilisation des fonds : 13 novembre 2001
- Amortissement du capital : progressif et trimestriel

**2) Signature d'un avenant à la convention de financement multi-index n° 9607106 avec le Groupe Caisse d'Epargne**

Dans un souci de bonne gestion de son encours de dette, la Ville de Besançon a demandé au Groupe Caisse d'Epargne (Caisse d'Epargne de Franche-Comté et Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance) la possibilité de mettre en place une ou plusieurs phases en taux fixe dont la durée serait inférieure à celle des tirages long terme réalisés, ce que le Groupe Caisse d'Epargne a accepté. En outre, la Ville et le Groupe Caisse d'Epargne ont souhaité ajuster les dates de détermination des index Tam et Tag ainsi que les dates d'échéance.

Un avenant a donc été signé avec les prêteurs pour matérialiser ces deux modifications à la convention n° 9607106. Il ne modifie pas les autres dispositions de la convention.

**3) Crédit Long Terme Renouvelable : Ouvertures de crédits 2002**

L'objectif de ce contrat de prêt est de résorber nos excédents de trésorerie en nous autorisant à effectuer des remboursements anticipés temporaires et des retirages en fonction de nos besoins.

Afin d'enregistrer sur l'exercice 2002 les différents mouvements de remboursement et de retraitage, le Conseil Municipal est informé des ouvertures de crédit qui seront effectuées par décision modificative début janvier 2002.

*Budget Principal*

\* **en dépenses** : 111 MF, au chapitre 911.16412.89146.20200 (gestion active de dette)

\* **en recettes** : 111 MF, au chapitre 911.16412.89146.20200 (gestion active de dette)

*Budget Assainissement*

\* **en dépenses** : 6 MF, au chapitre 893.1643.89146.30800 (gestion active de dette)

\* **en recettes** : 6 MF, au chapitre 893.1643.89146.30800 (gestion active de dette)

**4) Signature d'un contrat de prêt «Projets Urbains» avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

La Caisse des Dépôts et Consignations nous a accordé un prêt pour financer divers investissements programmés en 2001.

Les opérations suivantes ont été retenues :

- Aménagement des aires de jeux dans les écoles maternelles pour 12 805,72 € (Champagne-Reims à Planoise) et dans les espaces verts pour 31 861,84 € (Square Barlot dans le quartier Palente-Orchamps)

- Restructuration des locaux du Centre de Loisirs des Francas à Clairs-Soleils pour 60 979,60 €

- Restructuration et extension du Centre Social de la Grette à Brulard pour 670 775,68 €

Ce prêt est réalisé selon les conditions suivantes :

- Montant : 776 422,84 € soit 5 093 000 FRF

- Durée : 14 ans

- Taux : Révisable, 4,20 % indexé sur livret A

- Echéances : Annuelles

- Différé d'amortissement : Néant

- Progressivité des annuités : 0

Les taux d'intérêts et de progressivité sont révisables en fonction de la variation du livret A.

La totalité des fonds a été mobilisée le 11 décembre 2001 et le prêt a été encaissé à l'imputation 911.16412.20200.

**5) Signature d'une convention d'assistance en gestion de dette avec la Caisse Centrale de Crédit Coopératif**

Une convention d'assistance en matière de gestion de dette a été signée avec Efi Conseil, département de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002. Cette assistance, qui s'inscrit dans le prolongement d'une première mission à

échéance au 31 décembre 2001, comprend une mission de conseil, une analyse de notre encours de dette, des actions prioritaires à mener ainsi que toute étude particulière souhaitée par la Ville. L'objectif est, en faisant appel à un cabinet extérieur, de renforcer la capacité de la Ville à réagir aux évolutions de marché pour poursuivre les efforts menés en vue de réduire le coût de la dette.

La convention a été signée le 29 octobre 2001. La rémunération d'Efi Conseil est de 95 680,62 F TTC soit 14 586,42 € pour l'année 2002.

L'activité de conseil exercée par Efi Conseil est indépendante de l'activité de prêteur exercée par la Caisse Centrale de Crédit Coopératif. Le Crédit Coopératif s'interdit donc de prêter à la Ville de Besançon du fait de cette mission.

#### **6) Emprunt globalisé 2001 : Signature de divers contrats de prêt**

Plusieurs tirages ont été effectués sur la convention de financement pluriannuel signée avec Dexia/Crédit Local pour financer les investissements 1999-2000-2001. Les caractéristiques de ces tirages sont les suivantes :

*- Budget Déchets : 1<sup>er</sup> tirage*

- . Montant : 2 702 150 F (411 940,11 €)
- . Durée : 20 ans
- . Taux : Multi-index PRESAME avec index de départ Euribor 3 mois + 0,12 %
- . Amortissement du capital : Progressif au taux de 5 % selon une périodicité trimestrielle
- . Mobilisation des fonds : 13 novembre 2001
- . Convention de financement pluriannuel 1999

*- Budget Déchets : 2<sup>ème</sup> tirage*

- . Montant : 4 000 000 F (609 796,07 €)
- . Durée : 7 ans
- . Taux : Multi-index PRESAME avec index de départ Euribor 3 mois + 0,085 %
- . Amortissement du capital : Progressif au taux de 5 % selon une périodicité trimestrielle
- . Mobilisation des fonds : 13 novembre 2001
- . Convention de financement pluriannuel 1999

*- Budget Déchets : 3<sup>ème</sup> tirage*

- . Montant : 1 900 000 F (289 653,13 €)
- . Durée : 10 ans
- . Taux : Multi-index PRESAME avec index de départ Euribor 3 mois + 0,085 %
- . Amortissement du capital : Progressif au taux de 5 % selon une périodicité trimestrielle
- . Mobilisation des fonds : 13 novembre 2001
- . Convention de financement pluriannuel 1999

**\* 2 - Institution au Service Finances d'une régie d'avances par regroupement des trois autres régies d'avances afin de permettre le paiement :**

- des frais de transport des produits et matériels livrés aux services municipaux et de diverses prestations à caractère social

- de factures du Cadastre

- des documents ou renseignements pris à la Conservation des Hypothèques

- des avances de traitements au personnel

- des rémunérations en numéraire de certains fonctionnaires communaux

- des avances sur frais de missions non gérés par le Service Ressources Humaines et non mandatés par le système de la Paie (élus et fonctionnaires).

**\* 3 - Suite au transfert du Service Famille - Enfance du CCAS à la Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, institution de régies :**

- Régie d'avances pour l'ensemble des établissements de la Petite Enfance afin de permettre le paiement des menues dépenses des établissements

- Cinq régies de recettes afin de permettre l'encaissement de la participation des parents aux frais d'accueil des enfants en crèche collective, crèche familiale et halte garderie désignées ci-après :

. Halte-Garderie Micro-Crèche de Palente - 24, rue des Roses

. Halte-Garderie Micro-Crèche de la Grette - 23 rue Brulard app. 231

. Crèche collective - Halte-Garderie de Saint-Ferjeux - 16 rue de la Pelouse

. Crèche collective - Halte-Garderie de Montrapon - 7 chemin de l'Épitaphe

. Halte-Garderie Mégevand - 7 rue Mégevand.

**IV - Frais d'actes et de contentieux**

- Versement d'une somme de 37 205,93 F (5 672 €) à Me DUFAY, au titre des honoraires perçus pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2001

- Versement d'une somme de 1 000 F (152,45 €) aux agents CLERC et PERRET au titre du remboursement de dommages-intérêts dans le cadre de l'affaire les opposant à M. CERTELLI

- Versement d'une somme de 7 929,48 F (1 208,84 €) à M. POUNOT, expert automobile, au titre des honoraires perçus pour la fourrière municipale

- Versement d'une somme de 12 267,31 F (1 870,14 €) à la Société SVP Conseil au titre des honoraires perçus pour le dernier trimestre 2001

- Versement d'une somme de 2 200 F (335,38 €) pour avance des frais d'expertise dans le cadre de l'affaire SOMNY (agression d'un agent de Police Municipale).

«**M. LE MAIRE** : Je me permets de vous rappeler que je souhaiterais que le Conseil Municipal ne soit pas un va-et-vient permanent. Vous parliez des banderoles, moi je partage assez cet avis mais la démocratie c'est aussi d'écouter et discuter sur les grands dossiers.

**M. Marcel POCHARD** : Dans la dernière page, il est question de rémunération en numéraire de certains fonctionnaires communaux, ça rappelle un peu l'argent des fonds secrets.

**M. LE MAIRE** : Ou des voyages d'avion payés en liquide.

**M. Marcel POCHARD** : Simplement je voudrais savoir pourquoi il y a encore des rémunérations d'agents publics en numéraire.

**M. LE MAIRE** : Ce sont les avances sur salaires d'employés vacataires en attendant que le dispositif de mise en place par paiement automatique de paie soit fait. C'est donc très occasionnel et ce n'est pas la caisse noire du Maire qui, comme vous le savez, n'en a pas.

**Mme WEINMAN** : J'ai un certain nombre de questions sur la partie plus finances. Ce qui m'interroge, c'est qu'en décembre 2000 nous avons fait un emprunt de 2 MF pour financer les investissements de 2000, 2001 et 2002. En décembre 2001, donc en ce moment, on emprunte 163 MF pour financer 2001, 2002 et 2003. J'aimerais savoir quels sont les tirages qui ont déjà été effectués ou réalisés sur les différents emprunts en 2000 et en 2001. Le niveau d'engagement de l'emprunt voté pour 2001 est de 105 MF avec déjà 62 MF d'emprunt reporté, j'aimerais connaître la réalité de l'emprunt réalisé en 2001.

**M. LE MAIRE** : Je vous réponds tout de suite, ce sont des réservations d'emprunt pour figer des conditions que nous avons obtenues auprès de banques mais si vous voulez plus de détails, M. RUYSSSEN se fera un plaisir de vous donner cela par écrit.

**Mme WEINMAN** : Par ailleurs on avait lors de l'examen du budget annexe des Déchets en février 2001 acté un budget de 58,9 MF en investissement avec 8 MF pour les acquisitions, donc les conteneurs, 4,6 MF pour le remboursement de la dette des investissements déjà réalisés en capital et 43 MF pour la modernisation des équipements. Là on emprunte 32 MF plus, si on repart à la fin du rapport, emprunt globalisé, signature de divers contrats de prêt, on emprunte 2,7 MF + 4 MF + 1,9 MF, on arrive donc à un total de 40,6 MF. Comment expliquez-vous la différence entre les 58,9 MF qui étaient actés au budget présenté et les 32,8 MF, est-ce que ce sont des travaux reportés, des crédits reportés ?

**M. LE MAIRE** : Je poserai la question à M. ALAUZET mais il s'est absenté quelques instants, donc on vous donnera la réponse par écrit, à moins que vous le sachiez tout de suite Monsieur RUYSSSEN ? Cela concerne les travaux de l'usine d'incinération, à savoir le four n° 4 qui est en cours de construction et on emprunte au fur et à mesure bien entendu des besoins.

**M. Jean ROSSELOT** : Rapidement Monsieur le Maire, ce ne serait peut-être pas inutile de parfaire notre culture parce que les cours de taï ji quan, de kung fu, de neng hmong..., ce serait peut-être pas mal entre parenthèses de nous dire finalement à quoi sont destinés les locaux communaux.

**M. LE MAIRE** : Vous voudriez savoir quoi ? Je n'ai pas compris la première question.

**M. Jean ROSSELOT** : Je voulais simplement que vous détailliez un petit peu l'objet des cours qui sont dispensés dans les locaux communaux, vous n'avez peut-être pas lu le rapport, vous n'avez pas le temps...

**M. LE MAIRE** : Si je l'ai lu. Je lis tous les rapports.

**M. Jean ROSSELOT :** Attendez, j'arrive à des choses plus sérieuses, il nous en revient donc à peu près 100 000 F par an en dépit de toute notre capacité d'expertise pour avoir ce qu'on appelle une gestion active de la dette, c'est quand même assez cher je trouve avec le Crédit Coopératif, 100 000 F par an. Et puis troisième point sur lequel je voulais vous interroger, c'est celui du centre social de la Grette qui enfin va être réhabilité. J'y emmenais ma fille en garderie il y a 20 ans, on peut dire que c'est l'exemple type de la régression sociale depuis quelques années. Mais sans que ce soit le sujet, j'en conviens, vous ne pouvez pas ne pas nous dire un mot sur le devenir de la reconstruction éventuelle, la réouverture d'un centre commercial, ça va quand même un peu de pair centre social et centre commercial.

**M. LE MAIRE :** Si vous voulez me coincer là-dessus, ça tombe très mal pour vous.

**M. Jean ROSSELOT :** Pourquoi ?

**M. LE MAIRE :** M. BAUD va vous répondre. Terminez votre question, cher ami.

**M. Jean ROSSELOT :** Là je parlais de l'interdépendance entre les deux, il était question de les rassembler, de les réunir...

**M. LE MAIRE :** Attendez, vous avez posé une question, on va vous répondre.

**M. Jean ROSSELOT :** J'ai terminé.

**M. LE MAIRE :** Concernant les cours de culture hmong, je vous avoue franchement que je ne sais pas ce que c'est. Ce n'est pas le rôle du Maire non plus d'aller surveiller ce qui se fait dans les MPT...

**M. Jean ROSSELOT :** Il faut que vous sachiez à quoi servent les locaux municipaux.

**M. LE MAIRE :** Non, ce n'est pas comme cela que je vois les choses. Il y a des Adjointes en qui je fais confiance, ce sont eux qui reçoivent les associations et qui nous font des propositions qu'on agrée ou pas.

100 000 F pour la gestion active de la dette, vous dites que c'est beaucoup, ce n'est pas mon avis. D'abord ça dépend du montant de dette que l'on gère et si vous rapportez ces 100 000 F aux 770 MF de dette, ça ne fait pas beaucoup. Je peux vous dire que la dette de la Ville est très bien gérée et je rends à cet égard hommage à Daniel PENGREC'H et à Baudouin RUYSSSEN, à leurs services, à Madeleine DEVERS aussi, qui travaillent beaucoup sur ces dossiers-là et nous avons un service Finances qui est très pointu justement. Chaque fois qu'il y a des décisions à prendre comme ceci, on me fait les tableaux et on regarde en détail et on prend toujours ce qui est le plus intéressant pour la Ville.

Concernant la Grette, vous savez déjà que ce qui était anciennement au niveau de la MPT est en cours de reconstruction. Quant aux locaux du centre commercial, qui sont effectivement un souci pour nous tous qui allons souvent dans les quartiers, vous savez que les différents projets avaient été bloqués, il faut le dire très clairement, par la mauvaise volonté de certains commerçants qui voulaient prendre et les habitants et la Municipalité en otage. Comme ils avaient la possibilité de bloquer le système, ils demandaient des coûts totalement surévalués, et en l'occurrence ce sont les habitants des HLM qui auraient dû payer.

J'ai demandé à Denis BAUD, Vincent FUSTER et Jacques MARIOT de se préoccuper de ce problème dès notre arrivée aux commandes car effectivement il y a un manque dans ce quartier, un manque pour la population qui habite aux alentours des 408 et même tout autour, parce qu'on peut considérer que les habitants de Velotte, de Canot n'ont pas de moyenne surface de proximité. Il y a en plus dans ce quartier beaucoup de personnes âgées qu'il faut prendre en compte, ce n'est pas Paulette qui dira le contraire, il faut trouver pour les personnes âgées aussi des surfaces de proximité. J'ai donc

demandé à Denis BAUD qui est propriétaire des locaux, propriétaire en tant que Président de l'Office d'HLM, à Jacques MARIOT et à Vincent FUSTER de travailler sur ce dossier et M. BAUD va nous faire le point. Nous avons actuellement une piste très sérieuse, je ne dis pas qu'elle est définitive mais elle est très sérieuse. C'est un sujet sur lequel nous avons travaillé depuis quasiment notre arrivée aux responsabilités.

**M. Denis BAUD :** Monsieur ROSSELOT, quand j'ai entendu votre remarque, mon premier réflexe a été de penser : ça tombe bien, je vais refaire un peu l'historique de ce que nous avons fait depuis quelques mois sur ce dossier, et là c'est surtout en tant que président de l'Office Municipal que je vous répondrai. En effet, le centre commercial de la Grette que vous connaissez actuellement, est la propriété de l'Office Municipal HLM. Donc lorsque je suis devenu président de cet Office en juin dernier, une de mes premières préoccupations a été justement je dirais d'adopter une stratégie différente quant au problème de ce centre commercial. Nous avons donc demandé une réévaluation des Domaines en site occupé car l'évaluation précédente avait été faite différemment et avait abouti à un prix très important. Cette réévaluation des Domaines ressort à 800 KF, ce qui correspond à peu près à la moitié de ce qui avait été évalué précédemment. Donc stratégie différente également parce que ce n'est pas le métier de l'Office Municipal HLM de s'occuper directement de ces problèmes commerciaux, pour essayer de trouver un acquéreur qui pourrait à ce moment-là reprendre en charge la totalité du dossier. Nous avons eu des contacts réguliers avec différents investisseurs et je tiens ici à remercier vraiment le travail en pleine synergie que nous avons accompli avec le Service Economique de la Ville. Aujourd'hui un de ces investisseurs qui est une société spécialisée dans l'investissement immobilier et commercial est intéressé par l'acquisition du site pour ensuite le restructurer totalement et nous devrions signer, je dirais dans les prochains jours, un compromis de vente avec cet investisseur qui devrait déboucher sur une analyse très concrète sur les six mois qui viennent. C'est pour cela qu'on ne peut pas dire encore à 100 % que c'est fait, il y a compromis de vente, il y a bien entendu quelques conditions à remplir mais dans six mois nous pourrions être sûrs à ce moment-là de voir ce centre commercial totalement reconverti. On a très bon espoir, les choses se présentent bien et l'investissement consenti par cette société est la meilleure des assurances pour l'avenir.

**M. LE MAIRE :** Ainsi donc les 408 devraient avoir rapidement à nouveau une surface de proximité, les 408 mais aussi l'ensemble des habitants des quartiers de Velotte, de Canot, de la Butte et c'est quelque chose qui correspond vraiment à une grosse demande dans ce secteur. Il peut y avoir encore, c'est pour cela qu'on ne peut pas le dire totalement, une volonté de blocage, encore un ou deux grains de sable dans les rouages de commerçants. Il faut savoir que nous avons maintenu les commerçants dans les locaux avec un loyer gratuit afin qu'ils puissent continuer à vivre, et parce qu'il était important qu'il y ait des commerçants pendant les travaux. Actuellement ils nous ont assignés au Tribunal en demandant des sommes que je n'ose même pas citer ici.

**Mme Marie-Guite DUFAY :** Je veux juste dire à M. ROSSELOT que c'est la non-reconstruction du centre social de la Grette qui aurait été une régression, puisque vous aviez l'air de penser qu'il y avait régression à reconstruire le centre social. On y met du temps parce que vous savez que c'est à la suite de l'incendie des locaux d'animation de la MPT que ce projet de centre social a été bâti petit à petit avec les associations et avec les habitants. Donc c'est peut-être effectivement long mais on prend les moyens de mettre en place un projet adapté à la population du quartier.

**M. LE MAIRE :** Quand on refait un centre social comme ça, Monsieur ROSSELOT, il ne s'agit pas que de reconstruire les murs, il y a tout le travail que fait entre autres le CCAS, le centre social avec la CAF, les associations de quartier, parce que construire des locaux s'il n'y a pas de structures pour les faire fonctionner et s'il n'y a pas tout un accompagnement autour, ça ne sert pas à grand chose. Mais on devrait se diriger vers une solution rapide. Ces éclaircissements étant en partie apportés parce qu'on a bien noté qu'il fallait donner des éclaircissements par écrit à Mme WEINMAN, est-ce qu'on peut considérer que ce point est voté ?

**Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA** : Juste une petite remarque sur la demande de création des régies de recettes pour les haltes garderies. J'en profite pour demander que la façon de gérer ces encaissements soit modernisée. A l'heure actuelle, elle est antédiluvienne, elle se fait sur papier au jour le jour et je crois que c'est quelque chose qui devrait être revu. Nous devons répondre à l'heure actuelle à une demande de souplesse de la part des familles qui ont également des besoins de relation avec le personnel des haltes et je pense que les directrices doivent être soulagées de ce travail qui leur prend du temps inutilement.

**M. LE MAIRE** : Je crois même d'ailleurs, la Première Adjointe me le confirme, que vous en avez parlé très longuement en commission et même sur place, donc je ne peux vous faire que la réponse que vous a faite la Première Adjointe puisque c'est un sujet qui a déjà été évoqué».

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal a pris de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.*